

ACCUEIL DE LOISIRS DOUARNENEZ



Le petit guide de l'utilisateur



L'accueil de loisirs de Douarnenez

◆ Pour qui ?

- Pour tous les enfants âgés de 2 à 12 ans (il est possible d'accueillir un enfant de 2 ans sous conditions (voir service éducation) et jusqu'au jour de ses 13 ans).

◆ Où ?

- Il comprend deux structures d'accueil, le Centre de l'Enfance (situé place Paul Stephan) qui est l'équipement principal pour les enfants de 6 à 12 ans et la Maison Henri Wallon (située rue du Maréchal Leclerc), structure annexe, accueillant les enfants de 2-5 ans.

◆ Quand ?

- Il est ouvert tous les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances : Toussaint, Noël, Février, Pâques, Juillet et Août (les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs sont déterminés d'après le calendrier départemental de l'éducation nationale).



◆ L'encadrement

L'équipe d'animation :

- 1 directrice: Mariette COLLEU
(référente équipe d'animation et projets pour les enfants de 6-12 ans)
- 1 directrice adjointe: Caroline KERISIT
(référente équipe d'animation et projets pour les enfants de 2-5 ans)
- 10 à 15 animateurs(trices), titulaires ou en formation BAFA.
Il est prévu 1 animateur(trice) pour 6 à 8 enfants chez les 2-5 ans et
1 animateur(trice) pour 10 à 12 enfants chez les 6-12 ans.
- 1 conducteur du car municipal (Cyrille ROMUAL) chargé des déplacements de l'Accueil de loisirs.
- 2 agents de service pour l'entretien des locaux et le service de restauration.

Le Service administratif de l'ALSH :

- 1 directeur du Service éducation (Fabrice CROM)
- 2 adjointes administratives (Fabienne LE GALLOU et Nelly OLLIVIER) chargées des inscriptions et de la facturation.

◆ Modalités d'inscription

L'accès à l'accueil de loisirs est subordonné à une inscription annuelle préalable, effectuée en complétant un dossier pour l'année scolaire en cours, à retirer au Service éducation ou sur le site de la Ville : www.douarnenez.bzh

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- Photocopie des pages de vaccinations à jour du carnet de santé.
 - Votre numéro d'allocataire CAF ou à défaut, le dernier avis d'imposition.
- Cette démarche peut être faite tout au long de l'année, et doit obligatoirement être renouvelée avant chaque saison estivale (les familles qui le souhaitent peuvent demander à visiter le centre avant la première venue de leur enfant).

◆ Réservations

- La prévente des journées et demi-journées pour l'accueil de loisirs est assurée par le Service éducation ou sur le portail famille, à des dates qui sont communiquées par mail aux familles, dans la limite des places disponibles fixées par tranche d'âge et pour chaque période de fonctionnement.

**Les inscriptions devront s'effectuer 48h minimum avant la venue de l'enfant, auprès du service éducation ou sur le portail famille.
Aucune réservation ne sera prise directement auprès de l'accueil de loisirs.**

Modification de réservation :

Toute modification et toute absence devra être signalée au Service éducation avant la venue de l'enfant. Dans le cas contraire, l'enfant sera considéré comme présent et n'ouvrira pas "droit au report des journées".

Toute annulation de réservation ne donnera lieu à remboursement, ou à report sur une autre période, qu'à titre exceptionnel et sur justificatif * (absence pour maladie : certificat médical ; changement d'horaires de travail : planning de travail ou justificatif de l'employeur). Pour permettre aux familles de profiter des places "libérées", il est demandé de prévenir sans délai le Service éducation de toute annulation d'inscription.

- A noter : un avoir de la moitié de la somme de la journée sera accordé si l'absence de l'enfant est signalée 15 jours avant sa venue.

* à communiquer au service éducation dans un délai d'1 mois maximum

◆ Tarification

- La tarification est établie en fonction des revenus.

Un réajustement de tarification est possible en septembre et en janvier

- Le paiement s'effectue à la réservation.

- Modes de règlement acceptés : espèces, chèques bancaires ou postaux, chèques-vacances ANCV et règlements en ligne (portail famille)

Les tarifs

(Votés par délibération du Conseil municipal en séance du 28/06/2021).

QUOTIENTS FAMILIAUX		Journée	1/2 Journée
		Tarifs	Tarifs
0 à 250 €	A	5,05 €	2,55 €
251 à 425 €	B	6,55 €	3,30 €
426 à 680 €	C	7,00 €	4,00 €
681 à 934 €	D	9,15 €	5,25 €
935 à 1800 €	E	11,85 €	6,80 €
1801 € et plus	F	15,35 €	8,80 €

◆ Les possibilités d'accueil

● MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

- A la journée (déjeuner et goûter compris) :
de 8h30 à 9h30 : accueil des enfants / de 16h30 à 17h30 : départ des enfants.
- A la demi-journée du matin (déjeuner compris) :
de 8h30 à 9h30 : accueil des enfants / de 13h30 à 14h : départ des enfants.
- A la demi-journée de l'après-midi (goûter compris) :
de 13h30 à 14h00 : accueil des enfants / de 16h30 à 17h30 : départ des enfants.

Accueil garderie : de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 19h.

Cet accueil a lieu dans les locaux de l'accueil de loisirs et fait l'objet d'une facturation supplémentaire. Il n'y a pas d'inscription préalable ni de réservation à effectuer pour utiliser ce service.

Tarifs de l'accueil du matin : 1,30 €

Tarifs de l'accueil du soir : 1,45 €

Les jours de sorties, ces horaires peuvent être légèrement modifiés (se référer au programme d'animation de la journée, ex: départ à 9h, retour pour 17h30)

◆ “Vos parents ont du talent !!”

Dans le cadre de notre projet “vos parents ont du talent”, nous sommes à la recherche de toutes personnes intéressées pour venir au centre, partager leurs passions, métiers, loisirs... avec les enfants.

Nous pouvons également nous déplacer pour prévoir cet échange en extérieur.

Si vous êtes disponibles un mercredi ou pendant les vacances scolaires vous êtes les bienvenus !

Merci d'en faire part à l'équipe d'animation, ou d'envoyer un mail à la directrice :

mariette.colleu@douarnenez.bzh

◆ Les programmes d'animation

• Ils sont affichés à l'accueil de loisirs ou consultables sur le site internet de la ville : *douarnenez.bzh*

Ils peuvent également vous être envoyés par mail (si vous en faites la demande au service éducation)

• De nombreuses photos ainsi que des articles sur des projets réalisés l'année précédente à L'ALSH, sont disponibles sur le site de la Ville : ***www.douarnenez.bzh***

◆ La responsabilité

Transmission de responsabilité :

Le Centre est responsable de votre enfant à son arrivée, dès qu'il est confié à un animateur dans la salle d'accueil. Pour le départ, la transmission de responsabilité se fait à la personne chargée de venir récupérer le ou les enfants (parents ou personnes désignées dès le matin avec autorisation écrite de sortie et décharges parentales).

Afin de préserver la sécurité des enfants et pour éviter tous risques d'intrusion de personnes extérieures à l'accueil de loisirs et d'éventuelles sorties inopinées d'enfants, les portes d'accès des Accueils de loisirs (Maison H.Wallon et Centre de l'Enfance) seront fermées à clés en dehors des horaires d'ouvertures.

Assurance :

Il est demandé aux familles de souscrire une assurance "individuelle-accident" pour chaque enfant inscrit à l'Accueil de loisirs, ceci afin de couvrir les risques n'engageant pas la responsabilité civile de l'organisateur ou d'un autre enfant.

Traitements médicaux :

Si votre enfant doit suivre un traitement médical au cours de sa journée au centre, il est obligatoire de joindre une copie de l'ordonnance avec les médicaments (l'équipe d'animation n'étant pas habilitée à délivrer de médicaments sans ce document).

Tenue vestimentaire :

Veillez à ce que votre enfant porte une tenue adaptée aux conditions météorologiques et aux activités prévues. Afin d'identifier rapidement un éventuel vêtement égaré, nous vous conseillons de marquer les vêtements au nom de votre enfant. L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte de vêtement ou de perte et bris de lunettes. Pour les plus petits, n'hésitez pas à confier des vêtements de rechange au Centre, dans un petit sac, sans oublier, si nécessaire, le doudou !

Objets personnels :

Les objets personnels de valeur (MP3, jeux électroniques..) n'ayant pas vraiment d'intérêt à l'accueil de loisirs, nous déconseillons fortement aux enfants de les emmener. Dans tous les cas, ces objets sont sous la responsabilité de l'enfant et des familles et l'accueil de loisirs se déchargera de toutes pertes ou dégradations pendant les temps d'accueil du Centre.

Communication :

L'équipe d'animation de l'ALSH est amenée à prendre des photos et vidéos des enfants pour mener à bien certains de ses projets. Les images collectées peuvent également servir de support de communication relatif à la promotion des activités de l'ALSH. Une autorisation relative à l'image de votre enfant est à compléter lors de l'inscription.

◆ La pédagogie

• **L'enfant en vacances**

Permettre à l'enfant de vivre une coupure avec le rythme effréné d'une semaine souvent bien pleine en lui permettant de vivre de réels moments de détente pendant les périodes de vacances. S'autoriser à prendre le temps de faire, et pouvoir choisir entre l'activité "organisée" et le "rien-faire" (activités libres proposées quotidiennement). Respecter le rythme des enfants (mise en place de temps calmes, sieste..)

• **L'autonomie**

Favoriser l'autonomie chez l'enfant dans le respect du rythme de vie de chacun et de chacune, en aménageant l'espace avec les enfants pour qu'ils se l'approprient et aient envie d'y jouer.

• **L'enfant citoyen**

Placer l'enfant au centre des réflexions qui conduisent les différentes actions et l'organisation des moments d'une journée en accueil de loisirs (animations, règles de vie, accueil, vie quotidienne...) et le responsabiliser.

Sensibiliser les enfants à la notion de citoyenneté en leur donnant la possibilité d'expérimenter des situations de vie collective, dans lesquelles ils sont amenés à s'exprimer et à s'organiser ensemble pour élaborer des projets communs (conseils d'enfants réguliers).

Sensibiliser les enfants à l'écologie, au tri et au recyclage et à ce qui les entoure...

• **Le choix des loisirs**

Rendre l'enfant acteur de ses loisirs, en lui permettant d'exploiter ses envies et en l'accompagnant dans la réalisation de ses projets. Proposer des activités variées et adaptées, en relation avec leurs souhaits et demandes. Mettre en avant la notion de choix par rapport aux activités proposées.

• **La découverte**

Favoriser l'accès à la culture ainsi que la découverte du patrimoine culturel local et historique. Créer du lien avec d'autres publics, avec les habitants, les familles, aller à la rencontre de l'autre..

Mettre en place des projets en lien avec l'actualité mondiale ou locale, le territoire...

• **Le jeu**

La prédominance du jeu, sous toutes ses formes (jeu libre, coopératif, de société, grand jeu..); jouer et jouer encore. Permettre à chacun d'aiguiser sa curiosité et de développer ses potentialités. Développer l'imaginaire et la créativité.

• **Découverte du milieu naturel**

Aller dehors régulièrement, observer la nature, l'admirer, s'y sentir bien. Grandir en se confrontant à la diversité de l'extérieur. Prendre son temps, trouver du plaisir à être dehors.

Pour plus d'information

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs est consultable au Service Education ainsi qu'au Centre de l'Enfance et à la Maison Henri Wallon.

Nous contacter

Service Education

2 bis rue d'Estienne d'Orves / 29100 Douarnenez

- Nelly OLLIVIER / 02 98 74 46 29
- Fabienne LE GALLOU / 02 98 74 46 27
education@douarnenez.bzh

Centre de l'Enfance (lieu d'accueil des 6-12 ans)

Place Paul Stephan / 29100 Douarnenez / 02 98 92 05 06

- Mariette COLLEU / 06 74 64 66 00
mariette.colleu@douarnenez.bzh

Maison Henri Wallon (lieu d'accueil des 2-5 ans)

31 Rue du Maréchal Leclerc / 29100 Douarnenez / 02 98 92 73 85

- Caroline KERISIT / 07 84 42 22 70
caroline.le.meur@douarnenez.bzh

